



Expulsé en période hivernale

Par **kty31**, le **24/11/2010** à **21:16**

Bonjour,

Bonjour,

Je loue un appartement depuis quelques mois sur Toulouse, j'ai toujours payé mes loyers et malheureusement depuis 6 mois environs mon entreprise est en redressement judiciaire donc depuis 3 mois environs étant donné que je ne suis pas payé en tant et en heure j'ai eu des petits retard de loyer mais tant bien que mal j'ai toujours payer, a part le mois d'octobre 2010 ou nous avons était payer le 20 nov 2010 pour cause de licenciement économique que je n'ai pas pu payer, Mon propriétaire m'a expulsé de l'appartement vers le 15/11 et il ma donné 5 jours pour tout vider et partir étant gêné de ne pas lui avoir payé son loyer et n'ayant pas voulu avoir de problème, j'ai tout vider a droite à gauche mes meubles tout neuf j'ai fait venir ma soeur et ma bel soeur pour tout nettoyer et j'ai rendu les clefs. Aujourd'hui mes parents reçoivent un courrier en AR de la part de mes ex-proprio me demandant de leur régler la somme de 1500Euros pour plusieurs réparations qu'ils se sont imaginé en m'insultant de MENTEUR! et me menace en m'écrivant que si je ne paie pas ils me rentrerons en justice, parce que soit disant que je ne serais pas en licenciement économique et que j'aurais tout inventé... Et j'en passe des meilleures.. Alors Déjà est ce que lui ne serait pas en tord de m'avoir expulsé de son appartement en pleine période hivernale ? Dites moi plutôt si moi je ne pourrais pas le faire rentrer en justice puisque je me retrouve sans emploi, avec des cartons de vaisselles et mes cabas de linges dans ma voiture et la cerise sur le gâteau sans appart en plein HIVERS ????? Pouvez vous m'aidez SVP !

Par **chris_Idv**, le **24/11/2010** à **21:52**

Bonjour,

Le bailleur a tenté un coup de bluff qui a réussi: Vous êtes parti de vous même !!!

Cordialement,

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **22:01**

et sans congé, donc il est encore locataire redevable du loyer